

25.03.2003 - 10:30 Uhr

Résolution du conseil des sociétaires au sujet de "l'initiative-santé du PS"

Lucerne (ots) -

Le conseil des sociétaires est contre une médecine étatisée, des augmentations d'impôts et de nouvelles hausses des coûts. Le conseil des sociétaires de la CSS Assurance est préoccupé par les répercussions de "l'initiative- santé", qui sera soumise à votation le 18 mai 2003.

Les mécanismes contenus dans l'initiative conduisent à l'étatisation de la santé. Les expériences faites à l'étranger montrent qu'une médecine étatisée entraîne une baisse de la qualité des soins de base médicaux: longues périodes d'attente pour les opérations, limitations de prestations pour les patientes et patients d'un certain âge, rationnement, etc.

L'initiative met en danger une conquête importante de notre pays, à savoir l'accès de toute la population à des soins médicaux optimaux. De cette manière, on s'engage sur la voie de la médecine à deux vitesses. Le conseil des sociétaires estime que ce n'est pas la bonne voie.

L'initiative entend abolir radicalement les primes et participations aux coûts actuelles. En revanche, la taxe sur la valeur ajoutée augmente et un "impôt sur la santé" est introduit. Cela a des conséquences graves:

- La responsabilité personnelle des assurés est supprimée. Les dernières incitations pour un comportement conscient des coûts sont réduites à néant. Cela conduit inéluctablement à de nouvelles augmentations des coûts.
- La population de cantons plus économes est contrainte de participer au financement des régions dont les coûts de santé sont élevés. Il s'agit d'une obligation de financer sans possibilité d'influer sur les coûts. L'"initiative-santé" élimine finalement toutes les incitations visant à contrôler les coûts.
- L'initiative promet certes un financement social avec l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée, mais c'est le contraire qui est atteint. Les bas revenus sont plus fortement mis à contribution qu'avec les primes actuelles qui sont réduites par la Confédération et les cantons.
- Les énormes hausses d'impôts réclamées par l'initiative sont fausses sur le plan économique. Elles compromettent la compétitivité de l'économie suisse à l'échelon international. Le conseil des sociétaires de la CSS recommande, en accord avec le Conseil fédéral et le Parlement, de rejeter l'initiative.

Le conseil des sociétaires est l'organe suprême de la CSS, deuxième assureur-maladie de Suisse. Le conseil comprend 40 personnes venant de tous les cantons. Il défend les intérêts du million d'assurés environ que compte la CSS. Conseil des sociétaires de la CSS Assurance

Contact:

Guido Furer
Leiter Kommunikation/Public Affairs
Tél. +41/41/369'14'83
E-Mail: guido.fuerer@css.ch